Rappel des faits :



En janvier 2006, le **Grand Ecran Italie** a été prématurément fermé par la société Europalaces (Pathé-Gaumont) sous des prétextes mensongers, en dépit de ses bonnes performances* et du cahier des charges qui obligeait Gaumont à exploiter la salle au moins jusqu'en mai 2007.



et

Une promesse de vente signée dès octobre 2004 condamne cette unique salle polyvalente du sud-est francilien à devenir une simple extension du centre commercial Italie2, au mépris de la

convention qui interdit tout changement d'affectation du complexe audiovisuel.

Malgré l'engagement public du maire du 13^{ème} en 2005 de "s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de cette salle", les autorisations aux enseignes "Habitat" et "H&M" ont été accordées par la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC) en juin 2006, et le permis de construire en mars 2007. Mais la destruction de la salle, contraire aux vœux exprimés des parisiens et des franciliens, est bloquée depuis septembre 2006 par les recours engagés

devant le Tribunal Administratif par l'association Sauvons le Grand Ecran.
* malgré une programmation de plus en plus médiocre ces dernières années.
Or l'examen des dossiers dans le cadre des recours administratifs amène aux conclusions suivantes :
- <u>il n'existe aucune raison valable de détruire le Grand Ecran Italie</u> , équipement-phare du 13ème arrondissement, si n'est l'intérêt du centre commercial <i>à accroître sa commercialité</i> , tel que le prévoit le projet d'extension du centre Italie2 ;
- les obligations du cahier des charges " <u>trouvant leur cause dans le caractère «d'équipement culturel» du comple audiovisuel</u> , qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix cession du terrain est déterminé" n'ont été respectées ni dans leur durée ni dans leurs modalités ;
- les autorisations accordées au projet commercial et au permis de construire sont contraires aux obligations de convention , définies comme "essentielles et déterminantes pour la VILLE DE PARIS, et constituant un intérêt légitime sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général";
- l'agrément de la Ville de Paris (nécessairement voté par le Conseil de Paris) requis "pour tout changement de proprié ou d'usage pendant un délai d'au moins vingt ans à compter de l'achèvement" n'existe pas ;
- et enfin, le coûteux projet de <i>Fondation Pathé</i> dans l'ancien <i>Gaumont-Rodin</i> *, destiné principalement aux chercheu et aux étudiants, a été négocié avec la Ville de Paris en contrepartie de la cession d'activité du <i>Gaumont Grand Ecran</i> . Or musée du cinéma, où seuls le sous-sol et le rez-de-chaussée seront ouverts au public, ne remplacera jamais un équipeme de l'envergure du <i>Grand Ecran Italie</i> destiné à accueillir un large public populaire de toute l'Ile-de-France.
Inexplicablement, toutes les demandes de protection de la salle ont été ignorées, les plans de sauvetage écartés, et les offr de reprise d'exploitants à la recherche de salles de spectacles sur Paris systématiquement découragées !
* fermé par <i>EuroPalaces</i> en 2003
Si vous considérez la sauvegarde d'un équipement culturel tel que le Grand Ecran Italie
Soutenez le projet élaboré pour la renaissance du complexe audiovisuel et les recours engagés par l'association contre ce scandaleux gâchis :
BULLETIN D'ADHÉSION OU DE SOUTIEN (Cochez les cases de votre choix)
Je souhaite rejoindre les signataires de la pétition pour la sauvegarde du Grand Écran Italie en <u>votant pour le projet</u> pour la renaissance de la salle (consultable sur le site <u>sauvonslegrandecran.org</u>), et être informé par la Newsletter :
NOM : Prénom :
Adresse : Ville : CODE POSTAL : E-MAIL : PROFESSION :
Je souhaite soutenir l'association « Sauvons le Grand Écran » :

[Règlement par chèque à l'ordre de : Sauvons le Grand Ecran, ou par paiement CB sécurisé sur le site : sauvonslegrandecran.org]

□ 950€

□ 5,50 €

□ 50€

□ Autre

- Adhésion simple (prix d'une place de cinéma) :

- Adhésion de soutien :

- Tarif réduit (- de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi...) :

□ 20€